



# FOULEES AUTOMNE 2023

## RÉGLEMENT COURSES JEUNES

### Article 1 : Organisation

Les Foulées d'automne sont des courses et des randonnées organisées par l'Office Municipal des Sports de Semur-en-Auxois. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par téléphone au 06.17.03.31.76 ou 03.45.33.91.88, ou par mail à l'adresse oms-cdsa@sfr.fr

### Article 2 : Date, horaires et parcours

Les Foulées d'automne se tiendront le **dimanche 8 octobre 2023** à Semur-en-Auxois.

Les courses jeunes partiront à **12h15** par ordre de catégories, Esplanade de la Bague, Avenue Höhr-Grenzhausen.

Les distances seront les suivantes :

Ecole d'Athlétisme - Course au temps défini par les organisateurs

Poussins - Course au temps défini par les organisateurs

Benjamins - 2 850 mètres

Minimes - 3 800 mètres

**Le retrait des dossards se fera sur place le jour de la course, dans la salle Viollet le Duc à partir de 8h00.** Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

### Article 3 : Conditions de participation

#### Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux « Foulées d'automne » n'est ouverte qu'aux coureurs qui ont :

#### **Licence sportive FFA ou UFOLEP Athlétisme en cours de validité**

A défaut de présentation de cette licence, pour l'inscription à une compétition = **Certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.**

## **Catégories d'âge**

Les courses sont accessibles aux jeunes à partir de la catégorie Ecole d'Athlétisme jusqu'à la catégorie Minimes.

- Ecole d'athlétisme : de 7 à 9 ans
- Poussin : de 10 à 11 ans
- Benjamin : de 12 à 13 ans
- Minime : de 14 à 15 ans

## **Article 4 : Mode d'inscription**

**Les inscriptions se font exclusivement sur place le jour de la course.** Les courses jeunes sont gratuites.

### **Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après présentation d'un certificat médical ou d'une licence d'athlétisme.

**Fin des inscriptions à 12h00** le jour de la manifestation.

L'inscription gratuite ne comprend pas le repas pour les jeunes mais possibilité d'acheter un repas sur place.

### **Transfert d'inscription**

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription à un tiers sont strictement interdits. Tout participant non inscrit est en infraction avec le présent règlement et pourra être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

## **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes (UNASS).

Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours, tous les concurrents ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle ou aux signaleurs le plus proche.

L'arrivée sera jugée, Esplanade de la Bague.

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie Groupama pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive d'athlétisme sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus d'avoir une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement des « Foulées d'automne » en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

### **Articles 7 : Chronométrage et classements**

Aucun chronométrage et temps ne seront effectués pour les courses jeunes. Un classement sera cependant établi par catégorie de courses.

### **Article 8 : Récompenses**

Les jeunes se verront remettre directement à la fin de leur course une récompense individuelle.

### **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

### **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque randonneur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement  
et en accepte toutes les clauses**